

AFFAIRE N° 10 - Acquisition d'un terrain de 650 m², cadastré section AT n°43, appartenant au Département et situé à l'angle du CD 42 et de la rue du Camp-Ozoux, en vue de la création d'un parking.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'important trafic automobile empruntant la rue Gilbert des Molières entre le centre ville et Bellepierre est fréquemment perturbé, aux heures de pointe, par les véhicules qui stationnent dans le tronçon étroit de cette voie compris entre la rue Bertin et la rue du Camp-Ozoux.

Cette situation pourrait être améliorée par l'interdiction du stationnement dans la partie étroite et encombrée de la rue Gilbert des Molières, ce qui nécessite en contrepartie la création d'un parking à l'angle du CD 42 et de la rue du Camp-Ozoux, sur un terrain nu de 650 m², cadastré section AT n°43, appartenant au Département.

Saisi de cette proposition, le Conseil Général de la Réunion a, par délibération en date du 12 décembre 1977, autorisé la cession du terrain concerné au profit de la commune au prix de 84 500 F représentant l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 84 500 F.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, inscrit au Budget primitif de 1978.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. Denis le 9 mai 1978

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: Patrice

MAGNIER

Pour copie conforme

Le Directeur des
Tribunaux et des Collectivités locales

Le Chef de Bureau

délégué

J. LACOSTE